

Fondation nationale des sciences politiques  
Conseil d'administration du mercredi 16 mars 2022

## RÉSOLUTION n°1

### DÉSIGNATION DE DEUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SIÉGEANT À LA COMMISSION DE DÉONTOLOGIE

**Le Conseil d'administration de la Fondation nationale des sciences politiques,**

Vu l'article L. 758-1 du code de l'éducation,

Vu l'article 28 de l'annexe au décret n° 2015-1829 du 29 décembre 2015 portant approbation des statuts de la Fondation nationale des sciences politiques,

**Elit :**

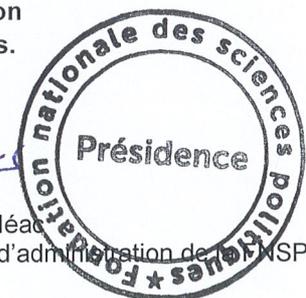
- **Mme Katja LANGENBUCHER**
- **Mme Régine SERRA**

à compter de ce jour en tant que membres de la commission de déontologie.

**Le Conseil d'administration a adopté cette résolution  
à la majorité des membres présents ou représentés.**

*L.B. Dorléac*

Laurence Bertrand Dorléac  
Présidente du Conseil d'administration de la FNSP



Fondation nationale des sciences politiques  
Conseil d'administration du mercredi 16 mars 2022

## RÉSOLUTION n°2

### DÉCISION RELATIVE À LA PARTICIPATION DE SCIENCES PO À LA PHASE 2 DU PROJET D'UNIVERSITÉ EUROPÉENNE CIVICA

**Le Conseil d'administration de la Fondation nationale des sciences politiques,**

Vu l'article L. 758-1 du code de l'éducation,

Vu les articles 1<sup>er</sup> et 21 de l'annexe au décret n° 2015-1829 du 29 décembre 2015 portant approbation des statuts de la Fondation nationale des sciences politiques,

**Décide, en un article unique :**

- D'autoriser Sciences Po, représentée par l'administrateur de la Fondation nationale des sciences politiques, Monsieur Mathias Vicherat, à se porter candidate dans le cadre de l'appel à propositions « Universités européennes » publié le 30 novembre 2021 ;
- D'approuver le projet stratégique tel qu'il lui a été soumis.

**Le Conseil d'administration a adopté cette résolution  
à l'unanimité des membres présents ou représentés.**



Laurence Bertrand Dorléac  
Présidente du Conseil d'administration de la Fondation nationale des sciences politiques



Fondation nationale des sciences politiques  
Conseil d'administration du mercredi 16 mars 2022

## RÉSOLUTION n°3

### APPROBATION DES LIGNES DIRECTRICES RELATIVES AUX MODALITÉS D'ÉVOLUTION DES DROITS DE SCOLARITÉ EN FONCTION DE L'INFLATION RÉELLE

**Le Conseil d'administration de la Fondation nationale des sciences politiques,**

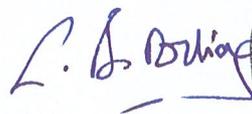
Vu l'article L. 758-1 du code de l'éducation,

Vu les articles 1<sup>er</sup> et 21 de l'annexe au décret n° 2015-1829 du 29 décembre 2015 portant approbation des statuts de la Fondation nationale des sciences politiques,

**Décide, en un article unique :**

D'approuver les lignes directrices relatives aux modalités d'évolution des droits de scolarité en fonction de l'inflation réelle, celles-ci étant prises en considération lors de l'adoption annuelle par les membres du Conseil d'administration des droits pour les formations initiales menant aux diplômes propres à l'Institut d'études politiques de Paris.

**Le Conseil d'administration a adopté cette résolution  
avec 21 voix pour et 2 abstentions des membres présents ou représentés.**



Laurence Bertrand Dorléac  
Présidente du Conseil d'administration de la FNSP

